

Le point de vue du Professeur Dhumeaux sur l'accès au traitement contre l'hépatite

Les conclusions du Professeur Dhumeaux lors du congrès de l'AFEF à Toulouse :
Quand les autorités de tutelle poussent hépatologues et autres spécialistes à prendre des décisions aberrantes, la seule réponse logique et sensée est la solidarité des différents acteurs qui luttent contre les hépatites. Voici en substance le message délivré à la clôture des 77èmes journées de l'AFEF qui se sont tenues ces trois derniers jours à Toulouse.

Retour sur le mois de mai 2015 :

L'AFEF organise alors une journée de travail et publie ses recommandations en écartant désormais l'indication de F2 sévère pour traiter la majorité des patients au profit de la seule notion de F2. Cette décision est accueillie très favorablement par la profession à qui il ne manque plus que l'autorisation¹[1] des autorités de tutelle pour prescrire le traitement tel que défini par l'AFEF. Cependant, du côté des autorités, rien ne bouge.

Aujourd'hui, 3 mois après la sortie de ces recommandations, et devant l'inertie des autorités de santé, tous les acteurs de la lutte contre les hépatites virales demandent l'accès au traitement contre l'hépatite C au moyen des antiviraux directs pour tous.

De l'avis des hépatologues les files actives de patients diminuent sensiblement (au moins en province) et les cas les plus graves ont déjà été traités. Même son de cloche du côté de big pharma qui voit un fléchissement de ses ventes d'antiviraux à action direct en ce début de quatrième trimestre. Tout laisse à penser que le coût estimé du traitement pour tous ne sera pas aussi faramineux que prévu...sans compter que le prix facial de ces traitements n'est pas le prix que paiera la sécurité sociale. Aujourd'hui l'argument économique n'a désormais plus le même poids.

Il est temps désormais que tous les acteurs unissent leur force et demandent à Mme la ministre de la santé d'ouvrir le traitement à tous.

LG, février 2016

¹ Sans cette autorisation, les nouveaux antiviraux prescrits ne seraient pas remboursés par l'Assurance maladie.